

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**ADHÉSION CONVENTION CENTRE DE
GESTION MÉDECINE STATUTAIRE ET
DE CONTRÔLE**

Délibération : **03.2017.019**

Transmis en préfecture le :

20 mars 2017

Séance du : **14 mars 2017**

Compte-rendu affiché le **20 mars 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 mars 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET (à partir du point 3),
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 4), François VURPAS,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard
GUEDON, Thierry MONNET (jusqu'au point 2)

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Mohamed GUOUGUENI, Olivier BROSSEAU à
Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à
Karine GUERIN, Bernard GUEDON à Fabienne
TIRTIAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Courant 2016, le Centre de gestion a réalisé une enquête auprès des collectivités et des établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon pour connaître leurs attentes en matière de médecine statutaire et de contrôle.

Les résultats ont fait apparaître un très fort intérêt des employeurs pour cette mission, en particulier les collectivités ayant plus de 150 agents puisque 64 d'entre elles ont répondu positivement au questionnaire envoyé, couvrant un total de 28 000 agents environ.

De fait, le centre de gestion s'est doté en janvier 2017 d'un service de médecine statutaire et de contrôle.

Ce service a pour vocation, d'une part, de renforcer la sécurisation des recrutements par une évaluation éclairée de l'aptitude physique des candidats à l'emploi territorial et, d'autre part, de faire diminuer le nombre et la durée des arrêts maladie non réellement justifiés.

Aujourd'hui, la Ville est adhérente au service de médecine préventive et souhaite adhérer à ce nouveau service proposé. Aussi la Collectivité propose de signer la convention relative à la médecine statutaire et de contrôle avec le Centre de Gestion pour sécuriser les recrutements et mieux maîtriser l'absentéisme.

La Collectivité décidera des visites aptitude au poste et/ou de contrôle dans la limite de 8% maximum de son effectif.

Ce service sera facturé à hauteur de 0,025% de la masse salariale.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de Médecine statutaire et de contrôle;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à intervenir;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.